

tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)
de Madame GENTY et Monsieur SANCHIS-GAONACH, Conseillers
En présence de Monsieur AUBRY-OLLO, Rapporteur public
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2401984	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'Esquièze-Sere demande au tribunal d'annuler la délibération prise par le syndicat intercommunal des domaines skiables de Cauterets et Luz Saint-Sauveur en date du 3 juillet 2024 ordonnant le mandatement d'office de la partie de cotisations non réglées du 3 juillet 2024.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
02)	DOSSIER N° 2300777	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 18/1/2023 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 48 355 € au titre des contributions des mois de février et mars 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2302000	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer du 12 avril 2023 émis par le trésorier du SIVOM Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 euros	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
04)	DOSSIER N° 2302001	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer du 11 avril 2023 émis par le trésorier du SIVOM Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 euros	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
05)	DOSSIER N° 2302002	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer du 6 juin 2023 émis par le trésorier du SIVOM Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 euros	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

06)	DOSSIER N° 2302003	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIÈZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer du 3 juillet 2023 émis par le trésorier du SIVOM Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 euros	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
07)	DOSSIER N° 2302004	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIÈZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer du 15 mai 2023 émis par le trésorier du SIVOM Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 euros	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
08)	DOSSIER N° 2302368	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIÈZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis par le trésorier du SIVOM Cauterets-Luz-Ardiden le 26 juillet 2023 pour un montant de 24 177,50 euros au titre de la contribution du mois d'août 2023	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

09)	DOSSIER N° 2303027	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIÈZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis par le trésorier du SIVOM Cauterets-Luz-Ardiden le 9 octobre 2023 pour un montant de 24 177,50 euros au titre de la contribution du mois d'octobre 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
10)	DOSSIER N° 2400203	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIÈZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis par le trésorier du SIVOM Cauterets-Luz-Ardiden le 6 novembre 2023 pour un montant de 24 177,50 euros au titre de la contribution du mois de novembre 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
11)	DOSSIER N° 2400266	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 05/12/2023 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution pour le mois de décembre 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

12)	DOSSIER N° 2400745	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 09/01/2024 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution pour le mois de janvier 2024	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
13)	DOSSIER N° 2400746	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 18/01/2024 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution pour le mois de février 2024	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
14)	DOSSIER N° 2400869	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 04/03/2024 par le Sivom Cauterets-Luz-Ariden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution du mois de mars 2024	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

15)	DOSSIER N° 2400870	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 05/03/2024 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution du mois d'août 2024	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
16)	DOSSIER N° 2400871	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 05/03/2024 par le Sivom Cauterets-Luz-Ariden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution du mois de septembre 2024	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
17)	DOSSIER N° 2400872	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 05/03/2024 par le Sivom Cauterets-Luz-Ariden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution du mois d'octobre 2024	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

18)	DOSSIER N° 2401006	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 02/04/2024 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution du mois d'avril 2024	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
19)	DOSSIER N° 2401632	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 30/04/2024 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre des contributions du mois de mai 2024	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
20)	DOSSIER N° 2401826	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 03/06/2024 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution du mois de juin 2024	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	

09 heures 00

21)	DOSSIER N° 2401888	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 01/07/2024 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution du mois de juillet 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
22)	DOSSIER N° 2403312	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'Esquieze-Sere demande l'annulation de l'avis des sommes à payer du 4/11/2024 d'un montant de 24 177,50 euros correspondant à la contribution de novembre 2024 à verser au Sicla de l'Ardiden	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN (Cour)
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
23)	DOSSIER N° 2500086	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 05/12/2024 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre des contributions du mois de décembre 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

24)	DOSSIER N° 2500678	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation du titre exécutoire émis le 09 janvier 2025 pour le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre des contributions du mois de janvier 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
25)	DOSSIER N° 2500679	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation du titre exécutoire émis le 4 février 2025 pour le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution pour le mois de février 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
26)	DOSSIER N° 2501692	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 1er mars 2025 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution pour le mois de mars 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

27)	DOSSIER N° 2501693	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 7 avril 2025 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution pour le mois d'avril 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
28)	DOSSIER N° 2501694	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 28 avril 2025 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution pour le mois de mai 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
29)	DOSSIER N° 2502997	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 2 juin 2025 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution pour le mois de juin 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

30)	DOSSIER N° 2502998	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 30 juin 2025 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution pour le mois de juillet 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
31)	DOSSIER N° 2502999	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 26 août 2025 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution pour le mois d'août 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	
32)	DOSSIER N° 2503000	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'ESQUIEZE-SERE demande l'annulation de l'avis de sommes à payer émis le 2 septembre 2025 par le Sivom Cauterets-Luz-Ardiden pour un montant de 24 177,50 € au titre de la contribution pour le mois de septembre 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

33)	DOSSIER N° 2503876	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'Esquièze-Sere demande au tribunal d'annuler l'avis des sommes à payer émis le 1er octobre 2025 par le SIVOM Cauterets-Luz Ardiden d'un montant de 24 177,50 euros au titre de la contribution pour le mois d'octobre 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
34)	DOSSIER N° 2503877	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'Esquièze-Sere demande au tribunal d'annuler l'avis des sommes à payer émis le 3 novembre 2025 par le SIVOM Cauterets-Luz Ardiden d'un montant de 24 177,50 euros au titre de la contribution pour le mois de novembre 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
35)	DOSSIER N° 2600209	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La commune d'Esquièze-Sere demande au tribunal d'annuler le titre exécutoire émis le 1er décembre 2025 par le SICLA domaines skiables Cauterets-Luz-Ardiden d'un montant de 24 177,50 euros au titre de la contribution pour le mois de décembre 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN	SELARL SOULIE MAUVEZIN
Observateur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

36)	DOSSIER N° 2600210	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire La commune d'Esquièze-Sere demande au tribunal d'annuler l'avis des sommes à payer émis le 2 janvier 2026 pour le SICLA domaines skiables Cauterets-Luz-Ardiden d'un montant de 24 177,50 euros au titre de la contribution pour le mois de janvier 2026

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur COMMUNE D'ESQUIÈZE-SÈRE

Défendeur SIVOM CAUTERETS-LUZ-ARDIDEN

SELARL SOULIE MAUVEZIN

Observateur DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES

Arrêté le 19/10/2026

Le président du tribunal